

**Jura-24 manque singulièrement de communication**  
Nicolas Maître (PS)

**Réponse du Gouvernement**

Pour le Gouvernement, l'année 2024 revêt une importance toute particulière. Elle correspond aux 50 ans du plébiscite du 23 juin 1974 et marque le vote populaire d'autodétermination du Peuple jurassien. Le Gouvernement est ainsi d'avis que sa célébration n'est pas uniquement du ressort des autorités cantonales, mais aussi et surtout de la société civile et des associations et mouvements liés à l'histoire et au combat jurassien.

Il importe ainsi de préciser que nombre d'événements commémoratifs auront lieu en 2024, sur lesquels le Gouvernement n'a pas de prise directe. C'est également en ce sens qu'une association s'est créée pour porter une partie des événements marquant les 50 ans du Plébiscite, à laquelle il est fait référence dans la présente question écrite. Il est à noter que cette association est portée par de nombreux bénévoles, aussi bien dans le bureau que les différents groupes de travail opérationnels.

Par ailleurs, il convient encore de souligner qu'une partie officielle aura lieu le dimanche 23 juin 2024 à Delémont, organisée par la Chancellerie d'Etat, à laquelle prendra part le Mouvement autonomiste jurassien. Ce dernier organisera d'ailleurs pour l'occasion sa traditionnelle Fête du Peuple jurassien lors de ce week-end commémoratif.

Ainsi, 2024 sera ponctuée de plusieurs événements et festivités qu'il convient de coordonner au mieux pour davantage de clarté et d'efficacité dans la communication. Des points de coordination sont organisés entre les principales organisations et une communication concertée est prévue ces prochaines semaines. Il va de soi qu'une communication efficace est garante du succès des différents événements prévus, en premier lieu ceux portés par l'association Jura-24 et ayant une visée particulièrement populaire et participative.

Etant donné ce qui précède, le Gouvernement répond comme il suit aux questions posées :

*1. Partage-t-il notre analyse concernant ce manque évident de communication de la part de l'association Jura-24 ? S'en est-il également inquiété ?*

Le Gouvernement ne partage que partiellement l'analyse faite dans la question écrite. Plusieurs communications ont été réalisées (conférence de presse, création d'un site, appel à projets, concours d'artistes). Ces différentes actions visaient effectivement un but opérationnel et participatif. Il ne s'agit pas encore de communication publicitaire. Cette dernière doit être réalisée durant les premiers mois de l'année 2024 et monter en puissance jusqu'à l'inauguration des sites prévue le 24 juin. Comme mentionné dans le préambule, le Gouvernement, via la Chancellerie d'Etat, s'attèle à coordonner la communication entre les différentes entités qui organisent des événements autour de la commémoration du Plébiscite.

*2. Cas échéant, en tant que partie prenante dans cette commémoration du 23 juin, pense-t-il faire remonter son inquiétude à l'association Jura-24 ?*

Le Gouvernement est représenté au sein du bureau de l'association par l'entremise du ministre de la formation, de la culture et des sports, qui participe aux différentes discussions. L'enjeu de la communication est évidemment un point central fréquemment abordé par le bureau.

*3. Le montant garanti par le fonds d'utilité publique de 400'000 francs inscrit dans les statuts de l'association Jura-24 sera-t-il vraiment le maximum en cas de déficit ?*

Oui, cette garantie de déficit est une valeur plafond qui ne sera pas dépassée. Par ailleurs, étant donné le plan de financement actuel, un tel montant ne devrait pas être sollicité. Pour compléter les éléments financiers, le Gouvernement précise qu'il a décidé d'octroyer au projet un montant de 100'000 francs, prélevé sur le Fonds d'utilité publique du Gouvernement, en mai 2022.

Delémont, le 6 février 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JBM', written in a cursive style.

Certifié conforme par le chancelier d'Etat  
Jean-Baptiste Maître